

CONSEIL D'ECOLE DU 10 MARS 2015

Personnes présentes : Mme Achard, maire, Mmes Léonard et Beige, conseillères municipales
Mmes Valière, Vignaud, Dubarry, Escalier, représentantes des parents Mmes Pélissier, Thibaut, Bernabé
et Delanne, enseignantes Mme Zarb, DDEN

Personnes excusées : M. Deloménie, Mme Demerliat, M. Giraud (IEN)

EFFECTIFS ET REPARTITION DES ELEVES

Année scolaire 2014-2015

4 TPS + 7 PS + 11 MS + 4 GS = 26 élèves (Mme Thibaut)

12 GS + 10 CE1 = 22 élèves (Mme Bernabé)

11 CP + 12 CE2 = 23 élèves (Mme Pélissier)

13 CM1 + 8 CM2 = 21 élèves (Mme Delanne et M. Rébellac)

92 élèves

2015-2016 (prévisions)

14 PS + 7 MS = 21

11 GS + 11 CE1 = 22

16 CP + 10 CE2 = 26

12 CM1 + 13 CM2 = 25

94 élèves

La classe des CP CE2 aura un effectif lourd : des décroissements seront organisés pour permettre à Mme Pélissier d'avoir des temps où elle n'aura que le groupe des CP. L'évolution des effectifs implique que du mobilier soit acheté (tables et chaises).

TRAVAUX

Pendant les dernières vacances, les tuiles de la partie haute du bâtiment ancien ont été changées. Des gouttières et des avant-toits ont été aussi renouvelés. La municipalité a également fait réaliser des travaux d'isolation.

Les devis pour installer deux TBI dans la classe CM et la classe GS CE1 ainsi qu'une connexion internet dans le bâtiment récent sont étudiés.

SEMAINE EXPERIMENTALE

Le ministère de l'Education nationale souhaite avoir un bilan de milieu d'année concernant la semaine expérimentale. L'école de St Martin le Vieux ainsi que 3 autres écoles de Haute-Vienne sont concernées par cette demande.

La semaine expérimentale consiste à regrouper toutes les activités périscolaires sur un seul après-midi (le jeudi pour l'école de St Martin) et non pas à disperser ces activités sur plusieurs jours comme l'an dernier.

La semaine expérimentale est mise en place pour 3 ans mais fait l'objet d'un vote annuel pour être ou non reconduite. Ce vote doit avoir lieu en mars. La mairie fera passer une enquête sur les activités périscolaires courant mai.

Les représentantes des parents ont fait valoir que le délai pour organiser une consultation auprès des familles était trop court. C'est pourquoi le vote est reporté au 23 mars : les représentantes des parents pourront ainsi voter en tenant compte des avis des familles. Elles déplorent également que la date de ce conseil ne leur ait pas permis de consulter les parents de l'école sur les points qu'ils souhaitent évoquer pendant ce conseil.

Taux de fréquentation : très bon. 5% des familles n'ont pas inscrit leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires.

Organisation : claire : les élèves ne demandent plus où ils vont après la classe ; les élèves comprennent et ont intégré qu'il y a école le jeudi matin et activités périscolaires l'après-midi ; ils sont capables d'expliquer ce qu'ils vont faire (projets en cours) et avec quels intervenants ils iront.

La transition est facilitée par la régularité des journées de la semaine (9 demi-journées de 3h), par la présence d'adultes intervenants pendant les temps scolaires et les temps périscolaires (Isabelle Réal, ATSEM, Martine Jean, Jordan Arnaud et Véronique Filippozzi) et par les rencontres ponctuelles avec certains animateurs et bénévoles.

La distinction entre les activités scolaires et périscolaires est nette : les horaires sont différents et l'organisation est connue de tous.

Emploi du temps pédagogique des enseignants : Il est plus simple à mettre en œuvre grâce aux journées régulières : les récréations sont faites aux mêmes horaires, les activités sont plus faciles à répartir sur la semaine, la gestion du temps est simplifiée dès lors que les demi-journées sont toutes égales.

Les devoirs sont donnés plus souvent à l'avance ; l'aide aux devoirs faite occasionnellement pendant les temps périscolaires est un lien supplémentaire avec l'école.

Les relations avec les parents sont à nouveau fréquentes : les enseignantes sont présentes à la sortie des classes 4 jours sur 5 (l'an dernier : 2 jours sur 5).

Fréquentation scolaire : pas d'absentéisme les mercredis et jeudis matin.

Fatigue et comportement des élèves :

Constat : 2 après-midi de suite sans activité pédagogique, fréquentation du centre de loisirs le mercredi après-midi après la classe par 5 à 10 élèves.

Les élèves étaient très énervés le jeudi matin, en 2013-2014, en attendant les activités périscolaires. Cet énervement est très atténué cette année. Ils sont plus faciles à canaliser en classe depuis qu'activités scolaires et périscolaires n'ont plus lieu simultanément. Nous avons noté une augmentation du nombre d'accidents dans la cour l'an dernier ; en 2014-2015, nous ne déplorons pas d'accidents (cela est aussi dû à l'agrandissement et l'aménagement de la cour).

Alternance entre temps d'activité et temps calmes pour les enfants de maternelle : Les élèves de PS bénéficient d'une continuité grâce à la présence de leur ATSEM, Isabelle, qui encadre la sieste comme les autres jours. Les MS et GS sont rarement associés à des enfants plus âgés, ce qui permet d'adapter les activités.

Cette année les activités périscolaires s'ajoutent aux activités scolaires sans qu'il y ait de répétitions. Parfois, en 2013-2014, les enfants refaisaient en fin de journée des activités déjà faites juste avant.

Autres remarques : Les locaux sont disponibles et utilisés uniquement pour des activités périscolaires.

Les plages horaires sont plus simples à adapter (activités d'1h, 1h30 ou 2h)

Il est plus facile de trouver des intervenants sur une plage horaire de 3h.

Il est confortable pour les enfants que les intervenants soient les mêmes tout au long de l'année.

Le conseil d'école extraordinaire aura lieu le 23 mars à 18h30. Le vote pour savoir si la semaine expérimentale est maintenue en 2015-2016 se déroulera pendant ce conseil.

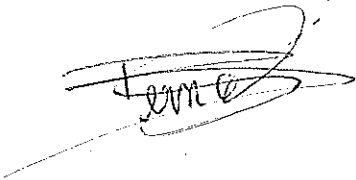
ASSISTANTE DE VIE SCOLAIRE (AVS)

Mme Déborah Mariette est assistante de vie scolaire auprès d'un élève de l'école depuis novembre 2013. Son contrat se termine en novembre 2015. Le conseil d'école émet le souhait qu'un autre contrat puisse être établi afin que Mme Mariette continue à intervenir auprès de Matthias qui poursuivra sa scolarité en GS de maternelle, l'an prochain. En effet cet enfant a noué des liens avec son AVS et se trouverait dans une situation très inconfortable s'il devait changer d'assistante, qui plus est, en cours d'année scolaire.

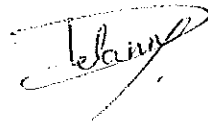
BUDGET SCOLAIRE

Madame le Maire présente le budget consacré à l'école pour l'année 2014. Son objectif est de montrer que les dépenses de fonctionnement dépassent nettement les recettes. L'école représente une part importante des dépenses de la commune. Ce choix permet aux enfants de bénéficier de matériel et de structures de qualité. Le document fourni par Mme Achard est disponible à l'école.

La secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Achard', written over a horizontal line.

La présidente :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Achard', written over a horizontal line.

